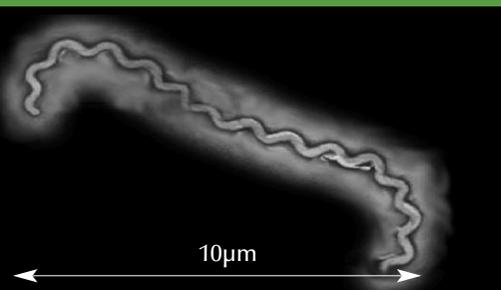


Leptospirose | La bactérie

Elle peut survivre plusieurs mois, uniquement dans un milieu extérieur humide



Où se trouve la bactérie ?

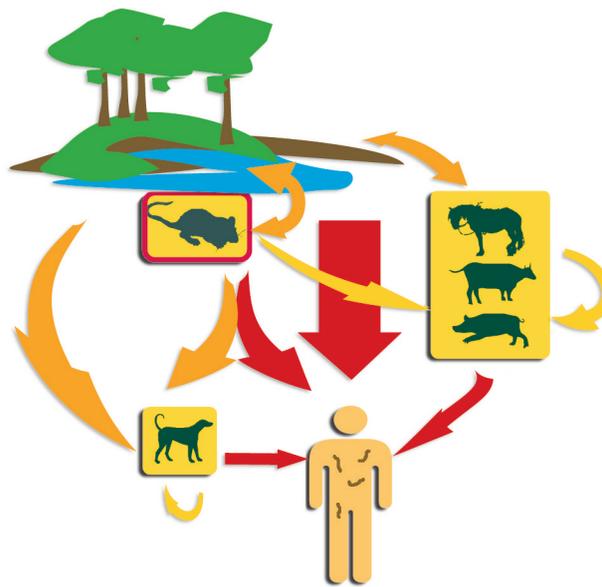
- Principalement dans les urines des rongeurs mais également chez d'autres mammifères.
- En eau douce (même limpide) ou environnement humide contaminés par ces urines.

Comment pénètre-t-elle notre organisme ?

- Généralement lors d'un contact en eau douce contaminée*.
- Principalement par les muqueuses (œil, bouche, nez...).
- Par la peau en cas de lésions même insignifiantes (égratignures, plaies).

* Mais il peut s'agir aussi d'un contact en environnement humide ou avec des animaux contaminés.

Leptospirose | Les origines de la contamination



Pour en savoir plus

Sur INTERNET

- > www.solidarites-sante.gouv.fr/leptospirose
- > www.pasteur.fr



Ministère des Solidarités et de la Santé
 Direction générale de la Santé
 14 av. Duquesne – 75007 Paris
 Tél. : 01 40 56 60 00



La Leptospirose

© Ministère des Solidarités et de la Santé • Rédaction : Direction générale de la Santé • Création Patrimoine • Mise à jour : juin 2018

Leptospirose

La maladie

- La leptospirose est une maladie **grave**, parfois mortelle, dont on observe plusieurs centaines de cas par an en France.
- Elle est due à des bactéries, les leptospires, présentes dans le monde entier* et dont il existe plusieurs espèces.
- On la contracte en général lors d'une activité en relation avec un environnement souillé par l'urine d'animaux contaminés, notamment l'eau douce.

Quels sont les signes de la maladie ?

Ils apparaissent en moyenne 1 à 2 semaines après la contamination :

- fièvre qui peut être forte et brutale ;
- douleurs musculaires, articulaires, abdominales et forts maux de tête.

La maladie peut s'aggraver 4 à 5 jours après les premiers signes et s'étendre aux méninges, au foie, aux reins, aux poumons...

Que faire si l'un de ces signes apparaît quelques jours après une activité à risque

- Consulter **rapidement un médecin**, en lui signalant l'activité à risque pratiquée : un traitement existe, et est d'autant plus efficace qu'il est donné tôt.

* Sa fréquence est plus élevée en zone tropicale en raison des conditions climatiques et écologiques favorables.

Leptospirose

Les situations à risque



➤ Elles favorisent le contact de l'Homme avec un environnement souillé par l'urine d'animaux contaminés

ACTIVITÉS DE LOISIRS

MÉTIERS, ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Avec un **environnement contaminé** par des urines d'animaux, en particulier l'eau douce, stagnante ou vive :

EN EAU DOUCE :

- baignade ;
- pêche ;
- canyoning, canoë-kayak, rafting ;
- autres sports de nature.

EN EAU STAGNANTE OU VIVE :

- égoutiers ;
- employés de stations d'épuration, d'entretien de canaux, berges, voies navigables et voieries ;
- pisciculture en eau douce.

D'autres activités et métiers à risque favorisent les contacts directs avec les urines d'animaux contaminés :

- chasse ;
- accueil, élevage d'animaux de compagnie, notamment s'il s'agit de rongeurs (rats, souris, cobayes, etc.).
- surveillance des espaces naturels : piégeurs, gardes-chasse, gardes-pêche...;
- travail en animalerie ;
- médecine vétérinaire ;
- travail en abattoir ;
- agriculture...

Leptospirose

Les mesures de prévention

Mesures générales de lutte contre la prolifération des rongeurs :

- dératisation en milieu urbain ;
- contrôle de leurs populations en milieu rural.

Mesures individuelles de protection contre la contamination par les urines d'animaux

Équipement indispensable en cas d'activité(s) à risque :

- gants, bottes, cuissardes ;
- combinaisons ou vêtements de protection ;
- lunettes anti-projections, si nécessaire.

En cas de plaie

IL FAUT :

- laver abondamment à l'eau potable et au savon ;
- désinfecter avec un antiseptique ;
- protéger la plaie avec un pansement imperméable.

IL NE FAUT PAS :

- rincer avec une eau non potable, même limpide.

Et la vaccination ?

- elle n'est efficace que contre **une seule variété** de leptospires ;
- elle est **recommandée** dans le cadre d'une **activité professionnelle** exercée durablement et/ou en permanence ou régulièrement en milieu à risque ;
- elle peut être **proposée** dans le cadre de la **pratique régulière et durable** d'une activité de loisir **exposant spécifiquement au risque** ;
- son indication doit être posée par le médecin **au cas par cas** après **évaluation individuelle** du risque ;
- elle ne dispense en aucun cas du **port d'équipements de protection**.